
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 2022 à 19 h 30 en la salle du conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Alexandrine Gemme, greffière adjointe

La séance débute à 19 h 30.

22-211

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1. RÉFLEXION

1.2. PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

1.3. PROCLAMATION – SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE – 1^{ER} AU 7 MAI 2022

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

22-211 2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-212 2.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 AVRIL 2022

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

22-213 3.1. NOMINATIONS – COMITÉ DE LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 21-552

22-214 3.2. NOMINATION – COMITÉ SUR LE COMMERCE LOCAL – CHAMBRE DE COMMERCE MONT-SAINT-BRUNO – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 21-552

22-215 3.3. NOMINATION – COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE CORRIDOR AÉRIEN – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 22-085

4. GESTION ADMINISTRATIVE

22-216 4.1. ATTRIBUTION – ÉTUDE ACOUSTIQUE DU BRUIT GÉNÉRÉ PAR LE TRAFIC AÉRIEN AU-DESSUS DES VILLES DE SAINTE-JULIE ET DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE – PROJET SA-22-12

22-217 4.2. PROVISION – ÉTUDE ACOUSTIQUE DU BRUIT GÉNÉRÉ PAR LE TRAFIC AÉRIEN AU-DESSUS DES VILLES DE SAINTE-JULIE ET DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE – PROJET SA-22-12

-
-
- 22-218 4.3. ATTRIBUTION DE CONTRAT ET DÉSIGNATION – SERVICES D'AGENCE DE SURVEILLANCE – PÉRIODE DU 16 MAI 2022 AU 15 MAI 2023
- 22-219 4.4. ADJUDICATION – CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – TERME 2022-2023 - COUVERTURE MTL-22-57349
- 22-220 4.5. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT 2022-2027 – CASCADES EMBALLAGE CARTON-CAISSE INC.
- 22-221 4.6. APPROBATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 53 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION ET L'EXÉCUTION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU SYSTÈME D'OZONATION À LA STATION DE PURIFICATION – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE ET SAINT-AMABLE
- 22-222 4.7. INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – CÔTÉ INTÉRIEUR DE LA COURBE – RUE RICHARD
- 22-223 4.8. INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – TRAVERSE PIÉTONNE – BOULEVARD DES HAUTS-BOIS
- 22-224 4.9. INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – CÔTÉS INTÉRIEURS DES COURBES – RUE GABRIELLE-ROY
- 22-225 4.10. INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE LÉONARD-DE VINCI
- 22-226 4.11. INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – PLACE DE CHAMBORD
- 5. RESSOURCES HUMAINES**
- 22-227 5.1. APPROBATION – GUIDE DE RÉMUNÉRATION DES POSTES NON COUVERTS PAR UN CONTRAT DE TRAVAIL
- 22-228 5.2. EMBAUCHE – CONSEILLÈRE EN URBANISME – SERVICE DE L'URBANISME
- 22-229 5.3. EMBAUCHE – TECHNICIEN AUX TRAVAUX PUBLICS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 22-230 5.4. EMBAUCHE – POMPIER – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 22-231 6.1. ORDRE DE VENTE – IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 22-159
- 22-232 6.2. ENCAN PUBLIC – EFFETS NON RÉCLAMÉS ET DIVERS OBJETS APPARTENANT À LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 22-233 6.3. AUTORISATION – REGROUPEMENT AU PROGRAMME D'ASSURANCE DES ONBL – UMQ

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

- 22-234 7.1. APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 22-235 7.2. FINANCEMENT PAR OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 049 000 \$
- 22-236 7.3. MANDAT – CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – REGROUPEMENT D'ACHATS 2022-8065-50 – IMPRIMANTES ET APPAREILS MULTIFONCTIONS
- 22-237 7.4. APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ 2022 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

8. INFRASTRUCTURES

- 22-238 8.1. ADJUDICATION – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL – PROJET R-1174-1
- 22-239 8.2. PROVISION – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL – PROJET R-1174-1
- 22-240 8.3. ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE POUR SURVEILLANCE – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL – PROJET R-1174-1
- 22-241 8.4. ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES – PROJET SI-22-215, LOT 1
- 22-242 8.5. PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES – PROJET SI-22-215, LOT 1
- 22-243 8.6. ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS – PROJET SI-22-220, LOT 1
- 22-244 8.7. PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS – PROJET SI-22-220, LOT 1
- 22-245 8.8. ATTRIBUTION – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU TALUS DE LA RIVIÈRE DU TRÉSOR – PROJET SI-22-217
- 22-246 8.9. PROVISION – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU TALUS DE LA RIVIÈRE DU TRÉSOR – PROJET SI-22-217
- 22-247 8.10. ATTRIBUTION DE CONTRAT – ENLÈVEMENT MANUEL DES PLANTES AQUATIQUES NUISIBLES ET DES PLANTES ENVAHISSANTES DES PLANS D'EAU POUR L'ANNÉE 2022 – PROJET SI-22-221
- 22-248 8.11. ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS – PROJET R-1277, LOT 1
- 22-249 8.12. PROVISION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS – PROJET R-1277, LOT 1

9. LOISIRS

- 22-250 9.1. ADOPTION – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 22-251 9.2. AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 22-252 10.1. ENGAGEMENT – CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX MÉNAGES SANS LOGIS ET AUX MUNICIPALITÉS CONNAISSANT UNE PÉNURIE DE LOGEMENTS LOCATIFS
- 22-253 10.2. APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE (REMPLACEMENT DE PLASTIQUE PYLÔNE) – 106-310, RUE DE MURANO (ÉCOCUISINE DESIGN) – ZONE C-258
- 22-254 10.3. APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET CONSTRUCTION ACCESSOIRE – 47, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130
- 22-255 10.4. APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 99, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, LOCAL 4 (LA FÉE DES LAINES) – ZONE C-146
- 22-256 10.5. APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT COMPRENANT L'AJOUT D'UN ÉTAGE – 29, RUE DU BOIS-FRANC – ZONE H-125
- 22-257 10.6. APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AJOUT DE BÂTIMENT ACCESSOIRE (SERRE) – 1724, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302
- 22-258 10.7. APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PROJET VILAMO (BOUCLE D) – ZONE A-806

11. RÉGLEMENTATION

- 22-259 11.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 953-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 953 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS AFIN D'Y AJOUTER DE NOUVELLES INTERDICTIONS
- 22-260 11.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1149-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 22-261 11.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1282 VISANT L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LE REMPLACEMENT DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE RÉSIDENTIELS AU MAZOUT
- 22-262 11.4. ADOPTION – RÈGLEMENT 922-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 922 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS AFIN D'Y INTERDIRE OU D'Y PERMETTRE LA CIRCULATION SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, LE BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER ET D'AUTRES RUES
- 22-263 11.5. ADOPTION – RÈGLEMENT 1235-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1235 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS AFIN D'Y PRÉVOIR DE NOUVELLES MODALITÉS ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

-
-
- 22-264 11.6. ADOPTION – RÈGLEMENT 1278 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS D'ACHAT DE VÉHICULES SPÉCIALISÉS ET LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 685 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 685 000 \$
- 22-265 11.7. ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-108 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE RETIRER L'USAGE « 2130 – INDUSTRIE DU CANNABIS » DE LA SOUS-CLASSE I407 AFIN QUE CET USAGE SOIT DORÉNAVANT PROHIBÉ DANS TOUTES LES ZONES INDUSTRIELLES OÙ LA CLASSE D'USAGE « I4 INDUSTRIE LÉGÈRE » EST AUTORISÉE; DE PROHIBER L'USAGE « 8137 – PRODUCTION DU CANNABIS » DANS TOUTES LES ZONES AGRICOLES DU TERRITOIRE DE LA VILLE, SAUF DANS LES ZONES 701 ET 801; DE N'AUTORISER L'USAGE « 2130 -INDUSTRIE DU CANNABIS » QUE DANS LES ZONES 701 ET 801 COMME USAGE ACCESSOIRE À L'USAGE PRINCIPAL « 8137 – PRODUCTION DU CANNABIS »; ET DE PRESCRIRE DES MARGES DE REcul AVANT, LATÉRALES ET ARRIÈRE MINIMALES DE 33 MÈTRES POUR TOUT BÂTIMENT DE CULTURE, D'ENTREPOSAGE OU DE TRANSFORMATION DU CANNABIS DANS LES ZONES 701 ET 801
- 22-266 11.8. ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-110 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)
- 22-267 11.9. ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-111 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 À DES FINS DE CONCORDANCE AU DÉCRET 662-2021, MODIFIANT LE RÈGLEMENT S-3.1.02 SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENtIELLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
- 22-268 11.10. ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-112 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER L'USAGE « TERRAIN DE PRATIQUE DE GOLF INTÉRIEUR (SIMULATEUR DE GOLF) » À LA CLASSIFICATION DES USAGES ET DE L'AUTORISER, DE FAÇON SPÉCIFIQUE, DANS LES ZONES C-151 ET C-258
- 22-269 11.11. ADOPTION – RÈGLEMENT 1102-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES CONSTRUCTIONS À USAGE RÉSIDENtIEL CONTRE LES GAZ SOUTERRAINS
- 22-270 11.12. ADOPTION – RÈGLEMENT 1104-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 À DES FINS DE CONCORDANCE AU PROJET DE RÈGLEMENT 1101-110 MODIFIANT DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET AFIN D'APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)
- 22-271 11.13. ADOPTION – RÈGLEMENT 1104-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 À DES FINS DE CONCORDANCE AU DÉCRET 662-2021, MODIFIANT LE RÈGLEMENT S-3.1.02, R.1 SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENtIELLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

22-272 11.14. ADOPTION – RÈGLEMENT 1108-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 À DES FINS DE CONCORDANCE AU PROJET DE RÈGLEMENT 1101-110 MODIFIANT DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET AFIN D'APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

22-273 11.15. ADOPTION - RÈGLEMENT 1108-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER, À LA LISTE DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT DE L'ANNEXE B.1, DES BÂTIMENTS SUPPLÉMENTAIRES AINSI QUE DES CROIX DE CHEMIN

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

12.1. DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

12.2. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 20 AVRIL 2022

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

22-274 15.1. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai a été désigné comme étant la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie »;

La Ville de Sainte-Julie soulignera cette journée sur ses réseaux sociaux, en plus de hisser le drapeau de la fierté en soutien à la cause le 17 mai 2022.

PROCLAMATION – SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE – 1^{ER} AU 7 MAI 2022

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité civile 2022 s'est tenue du 1^{er} au 7 mai 2022 et portait sur le thème « Ma sécurité: ma responsabilité »;

ATTENDU QUE cette semaine a pour but de sensibiliser la population à l'importance d'être préparé en cas de sinistre éventuel;

ATTENDU QUE cette année, lors de la Semaine de la sécurité civile, les outils de sensibilisation abordaient de façon plus spécifique les aléas en lien avec le climat, notamment les chaleurs extrêmes, les vents violents, les tornades, les contaminations ou pénuries d'eau, les feux de forêt ainsi que les orages violents;

ATTENDU la Politique municipale de sécurité publique adoptée par la Ville de Sainte-Julie;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame la semaine du 1^{er} au 7 mai 2022 à titre de « Semaine de la sécurité civile »;

La Ville de Sainte-Julie invite les Julievillois.es à préparer leur plan d'urgence familial et tient à rappeler aux Julievillois.es l'importance d'avoir une trousse d'urgence à la maison pour faire face aux 72 premières heures d'un sinistre.

22-212

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 AVRIL 2022

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 12 avril 2022, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-213

NOMINATIONS – COMITÉ DE LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 21-552

ATTENDU QUE la MRC de Marguerite-D'Youville a mis sur pied le comité de la Maison de l'environnement;

ATTENDU QUE ce comité a pour but de favoriser un rapprochement avec la nature et de sensibiliser la population sur l'importance de la protection de l'environnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un membre du conseil municipal ainsi qu'un substitut à ce membre pour siéger au sein de ce comité;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE nommer Mme Lucie Bisson à titre de conseillère municipale au sein du comité de la Maison de l'environnement;

DE nommer Mme Josée Marc-Aurèle à titre de substitut, en cas d'absence de Mme Lucie Bisson;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Marguerite-D'Youville ainsi qu'à la Ville de Varennes;

DE modifier la résolution 21-552 afin de tenir compte de l'ajout précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-214

NOMINATION – COMITÉ SUR LE COMMERCE LOCAL – CHAMBRE DE COMMERCE MONT-SAINT-BRUNO – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 21-552

ATTENDU QUE la Chambre de commerce Mont-Saint-Bruno a mis sur pied un comité sur le commerce local dont le mandat a pour but, notamment, de proposer des mesures incitatives à mettre de l'avant afin de stimuler l'achat local ou la revitalisation des façades des commerces et d'être consulté relativement à des projets d'implantation de nouveaux commerces, si des mesures réglementaires sont nécessaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un membre du conseil municipal et un représentant de la Ville de Sainte-Julie pour siéger au sein de ce comité;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

De nommer les personnes suivantes pour siéger au sein du comité sur le commerce local de la Chambre de commerce Mont-Saint-Bruno :

- M. Christian Huard, à titre de conseiller municipal;
- Mme Isabelle Poulet, à titre de substitut, en cas d'absence du conseiller M. Christian Huard;
- La directrice des communications et relations avec les citoyens, à titre de représentante de la Ville de Sainte-Julie;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Chambre de commerce Mont-Saint-Bruno;

De modifier la résolution 21-552 afin de tenir compte de l'ajout précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-215

**NOMINATION – COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE CORRIDOR AÉRIEN –
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 22-085**

ATTENDU QUE la Ville a mis sur pied un comité de travail sur le corridor aérien afin de trouver des solutions visant à remédier à la problématique de bruit causé par le passage d'avions au-dessus de la Ville de Sainte-Julie à la suite de la réception de nombreuses plaintes et requêtes formulées par des citoyens;

ATTENDU QUE les citoyens des villes de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand vivent la même problématique;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite participer aux discussions sur le sujet et pour ce faire, a désigné un représentant pour siéger sur le comité;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE nommer la personne suivante à titre de membre du comité de travail sur le corridor aérien:

Laurie-Line Lallemand-Raymond	Conseillère municipale Ville de Saint-Basile-le-Grand
-------------------------------	--

DE modifier la résolution 22-085 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-216

**ATTRIBUTION – ÉTUDE ACOUSTIQUE DU BRUIT GÉNÉRÉ PAR LE TRAFIC AÉRIEN
AU-DESSUS DES VILLES DE SAINTE-JULIE ET DE
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE – PROJET SA-22-12**

ATTENDU la création d'un comité de travail sur le corridor aérien visant à trouver des solutions et présenter des recommandations aux instances concernées, dans le but de remédier à la problématique de bruit causé par le passage d'avions, notamment la nuit;

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la réalisation d'une étude acoustique du bruit généré par le trafic aérien au-dessus des villes de Sainte-Julie et de Saint-Bruno-de-Montarville;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par la direction générale lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat numéro SA-22-12 concernant la réalisation d'une étude acoustique du bruit généré par le trafic aérien au-dessus des villes de Sainte-Julie et de Saint-Bruno-de-Montarville, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise WSP Canada Inc., située au 1600, boulevard René-Lévesque Ouest, 11^e étage, Montréal (Québec) H3H 1P9, pour un montant de 27 093,86 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 29 avril 2022;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis pour ce contrat;

DE mandater le trésorier à facturer la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour un montant équivalent à 50 % du coût total du contrat précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-217

PROVISION – ÉTUDE ACOUSTIQUE DU BRUIT GÉNÉRÉ PAR LE TRAFIC AÉRIEN AU-DESSUS DES VILLES DE SAINTE-JULIE ET DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE – PROJET SA-22-12

ATTENDU l'attribution du contrat pour la réalisation d'une étude acoustique du bruit généré par le trafic aérien au-dessus des villes de Sainte-Julie et de Saint-Bruno-de-Montarville à l'entreprise WSP Canada Inc. pour une somme de 27 093,86 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation du mandat, des dépenses imprévues au bordereau de prix pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des imprévus, représentant une somme de 2 709,39 \$, portant la dépense totale autorisée à 29 803,25 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable et l'approbation du directeur général ou de la directrice générale adjointe avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général ou la directrice générale adjointe informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-218

ATTRIBUTION DE CONTRAT ET DÉSIGNATION – SERVICES D'AGENCE DE SURVEILLANCE – PÉRIODE DU 16 MAI 2022 AU 15 MAI 2023

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services d'agence de surveillance pour la période du 16 mai 2022 au 15 mai 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service de sécurité incendie lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat relatif à des services d'agence de surveillance pour la période du 16 mai 2022 au 15 mai 2023 à l'entreprise Groupe Intervention Perfection, une filiale de Les alarmes Perfection inc., située au 1691, boulevard de Périgny, Chambly (Québec) J3L 1X1, pour un montant total de 59 672,03 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 22 avril 2022;

DE désigner cette entreprise et ses employés à titre de représentants ou de personnes chargées de l'application des règlements municipaux suivants et d'émettre et de signifier des constats d'infraction pour la période du 16 mai 2022 au 15 mai 2023:

- *Règlement 964 (RM-SJL-203) sur les nuisances et la paix publique;*
- *Règlement 1134 concernant l'utilisation de l'eau potable;*
- *Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal;*
- *Règlement 1257 relatif aux animaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-219

ADJUDICATION – CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – TERME 2022-2023 – COUVERTURE MTL-22-57349

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service du greffe lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'octroyer le contrat d'assurance responsabilité de la Ville de Sainte-Julie pour la période du 16 février 2022 au 16 février 2023 à l'assureur Lloyds via le courtier BFL Canada risques et assurances inc.;

DE verser, pour le terme du 16 février 2022 au 16 février 2023, la prime de la Ville de Sainte-Julie au montant de 78 895,41 \$, toutes taxes comprises, à BFL Canada risques et assurances inc., mandataire de l'assureur Lloyds;

DE verser à l'Union des municipalités du Québec la quote-part de la Ville au fonds de garantie en responsabilité civile pour le terme 2022-2023 ainsi que les honoraires pour la gestion de ce fonds;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires;

D'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-220

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT 2022-2027 – CASCADES EMBALLAGE CARTON-CAISSE INC.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a acquis plusieurs terrains dans le Domaine des Hauts-Bois, secteur de la rue de la Falaise, pour agrandir la zone de conservation environnante, résolution 21-465;

ATTENDU QU'à la suite de cette acquisition, la Ville de Sainte-Julie a initié la « Campagne de financement Boisé du Mont-Saint-Bruno »;

ATTENDU QUE l'entreprise Cascades Emballage carton-caisse Inc. a accepté de soutenir cette campagne de financement;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une entente de partenariat intervienne entre la Ville de Sainte-Julie et Cascades Emballage carton-caisse inc.;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente de partenariat avec Cascades Emballage carton-caisse inc., d'une durée de cinq (5) ans, dont copie est jointe à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-221

APPROBATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 53 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION ET L'EXÉCUTION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU SYSTÈME D'OZONATION À LA STATION DE PURIFICATION – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE ET SAINT-AMABLE

ATTENDU QU'en vertu de l'entente intermunicipale intervenue entre les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable le 13 février 1990, la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (ci-après la « RIEP ») doit pourvoir à l'exploitation, l'opération, la réfection et l'amélioration du système d'aqueduc intermunicipal;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la préparation et l'exécution des plans et devis pour la réfection du système d'ozonation à la station de purification;

ATTENDU QUE la RIEP a adopté le *Règlement numéro 53 décrétant la préparation et l'exécution des plans et devis pour la réfection du système d'ozonation à la station de purification* lors de la séance du conseil tenue le 17 mars 2022, résolution 22-5320;

ATTENDU l'article 468.14.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'approuver le *Règlement numéro 53 décrétant la préparation et l'exécution des plans et devis pour la réfection du système d'ozonation à la station de purification de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable*;

De transmettre copie de la présente résolution à la RIEP ainsi qu'aux villes de Saint-Amable et de Varennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-222

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – CÔTÉ INTÉRIEUR DE LA COURBE – RUE RICHARD

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 19 avril 2022, d'interdire le stationnement du côté intérieur de la courbe longeant les limites de propriété de la résidence sise au 1286, rue Richard jusqu'en face du 1303, rue Richard afin d'y améliorer la visibilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'installer des panneaux d'interdiction de stationnement du côté intérieur de la courbe longeant la propriété du 1286, rue Richard, soit, d'une part, sur la limite de propriété des résidences portant les numéros civiques 1282 et 1286 et d'autre part, sur la limite latérale du numéro civique 1286, en face du numéro civique 1303, le tout conformément au plan numéro CSP-19avril-03 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-223

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – TRAVERSE PIÉTONNE – BOULEVARD DES HAUTS-BOIS

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 19 avril 2022, d'interdire le stationnement en amont et en aval de la traverse piétonne implantée sur le boulevard des Hauts-Bois afin d'offrir une meilleure visibilité permettant d'y accroître la sécurité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'installer, conformément au plan numéro CSP-19avril-04 joint en annexe de la présente résolution, des panneaux d'interdiction de stationnement à chaque extrémité de la traverse piétonne implantée sur le boulevard des Hauts-Bois, ainsi qu'un marquage au sol à certains endroits, afin que le stationnement y soit interdit :

- sur 12 mètres en amont de la traverse piétonne et sur 9 m en aval de la traverse piétonne, en direction ouest;
- sur 7 mètres en amont de la traverse piétonne et sur 9 mètres en aval de l'entrée charretière du 93, boulevard des Hauts-Bois, en direction est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-224

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – CÔTÉS INTÉRIEURS DES COURBES – RUE GABRIELLE-ROY

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 19 avril 2022, d'interdire le stationnement sur les côtés intérieurs des quatre (4) courbes de la rue Gabrielle-Roy afin d'offrir une meilleure visibilité à l'approche des courbes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'installer des panneaux d'interdiction de stationnement sur les côtés intérieurs des quatre (4) courbes de la rue Gabrielle-Roy, lesquelles longent plus précisément les limites de propriété des numéros civiques 1331, 1367, 1503 et 1553, le tout conformément au plan numéro CSP-19avril-06 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-225

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE LÉONARD-DE VINCI

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 19 avril 2022, d'interdire le stationnement de part et d'autre de l'entrée charretière du 2041, rue Léonard-de Vinci ainsi que sur quinze (15) mètres en amont de l'entrée charretière du numéro civique 2031 afin de permettre aux camions lourds d'entrer et de sortir des entrées charretières à proximité sans difficulté;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'installer des panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue Léonard-de Vinci afin d'interdire le stationnement de part et d'autre de l'entrée charretière du numéro civique 2041 ainsi que sur quinze (15) mètres en amont de l'entrée charretière du numéro civique 2031, le tout conformément au plan numéro CSP-19avril-10 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-226

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – PLACE DE CHAMBORD

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 19 avril 2022, d'interdire le stationnement du côté extérieur de la courbe de la place de Chambord afin de permettre le bon déroulement des diverses collectes résiduelles;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'installer des panneaux de stationnement interdit, du lundi au vendredi entre 7 h et 18 h, dans la partie extérieure de la courbe de la place de Chambord, entre les numéros civiques 26 et 176, le tout conformément au plan numéro CSP-19avril-13 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-227

APPROBATION – GUIDE DE RÉMUNÉRATION DES POSTES NON COUVERTS PAR UN CONTRAT DE TRAVAIL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie embauche des employés qui ne sont pas couverts par un contrat de travail, notamment des étudiants;

ATTENDU la nécessité de fixer les conditions salariales de ces employés en tenant compte du niveau de responsabilité de chaque fonction afin d'assurer une équité salariale;

ATTENDU QUE ce guide fera l'objet d'une révision annuelle;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'approuver le guide de rémunération des postes non couverts par un contrat de travail pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-228

EMBAUCHE – CONSEILLÈRE EN URBANISME – SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'embaucher, à compter du 16 mai 2022, Mme Audrey-Anne Drouin au poste de conseillère en urbanisme au Service de l'urbanisme, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-229

EMBAUCHE – TECHNICIEN AUX TRAVAUX PUBLICS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'embaucher, à compter du 30 mai 2022, M. Dominick Grégoire au poste de technicien aux travaux publics au Service des infrastructures et gestion des actifs, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-230

EMBAUCHE – POMPIER – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'embaucher M. Christophe Morel à titre de pompier, à compter du 18 mai 2022, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-231

ORDRE DE VENTE – IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 22-159

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 avril 2022, le conseil a ordonné à la greffière adjointe ou à la directrice générale adjointe de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, soit plus particulièrement les immeubles mentionnés à la liste jointe à la résolution 22-159;

ATTENDU QU'une des propriétés faisant partie de l'état du trésorier concernant les immeubles sur lesquels des taxes et droits sont impayés est actuellement administrée par le Curateur public du Québec et que les démarches permettant à la Ville de récupérer les sommes dues ne pourront être finalisées d'ici la vente pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE conformément à l'entente intervenue entre le Curateur public du Québec et la Ville de Sainte-Julie, le montant total inscrit pour cet immeuble sur la liste déposée le 12 avril 2022 doit être modifié afin de ne représenter que les sommes dues pour l'année 2020, en capital, intérêts et pénalités;

ATTENDU QU'en sus de la modification précitée, un immeuble doit être retiré de la liste déposée le 12 avril 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

De modifier le montant total dû pour la propriété mentionnée à la liste intitulée « Immeuble visé par une modification », jointe à la présente résolution, afin que l'immeuble puisse être retiré de la vente pour défaut de paiement de taxes sur réception du paiement total en capital, intérêts et pénalités représentant les sommes dues pour l'année 2020;

De retirer de la vente pour défaut de paiement de taxes l'immeuble mentionné à la liste intitulée « Immeuble visé par un retrait », jointe à la présente résolution;

DE remplacer l'état du trésorier concernant les immeubles sur lesquels des taxes et droits sont impayés, en tout ou en partie, adopté le 12 avril dernier, par le nouvel état en annexe de la présente résolution;

QUE la résolution 22-159 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-232

ENCAN PUBLIC – EFFETS NON RÉCLAMÉS ET DIVERS OBJETS APPARTENANT À LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE l'article 461 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville de faire vendre à l'encan, notamment, les meubles perdus ou oubliés qu'elle détient et les meubles sans maître qu'elle recueille sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut aliéner à titre onéreux tout bien qu'elle a en sa possession et dont elle souhaite se départir;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent souhaite également se départir de certains biens et qu'elle a adopté une résolution l'autorisant à se départir de ces biens lors de l'encan municipal, au terme de sa séance ordinaire tenue le 27 avril 2022, résolution CA-22-2402;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un huissier afin de procéder à la disposition de ces objets par vente à l'encan;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

De mandater l'Étude Drolet & St-Germain, huissiers inc., pour disposer des objets lors d'un encan devant se tenir le samedi 28 mai 2022 à 10 h, aux Ateliers municipaux situés au 100, rue de Murano, à Sainte-Julie;

D'approuver la liste des articles divers qui seront vendus lors de cet encan, dont copie est jointe à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-233

AUTORISATION – REGROUPEMENT AU PROGRAMME D'ASSURANCE DES OBNL – UMQ

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et ainsi aider les OBNL;

ATTENDU QUE l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement*, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'autoriser la Ville de Sainte-Julie à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public, en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la Ville;

DE reconnaître, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

Numéro de police	Nom de l'organisme	Adresse
OBNL-000601	Symposium Art et Passion de Sainte-Julie	1580, chemin du Fer-à-Cheval
OBNL-000603	Association de ballons volants de Sainte-Julie	1020, rue du Ponceau
OBNL-000609	Club Optimiste de Ste-Julie Inc.	Case postale 249
OBNL-000611	École Les Dynamix	15-1471, boul. Lionel-Boulet (Varenes)
OBNL-000612	Centre de Femmes Entre Ailes Sainte-Julie inc.	1611A, rue Principale
OBNL-000614	Les Gymnases Ste-Julie Inc.	13, rue Charles-de-Longueuil
OBNL-000615	Journée de la famille de Sainte-Julie inc.	1580, chemin du Fer-à-Cheval
OBNL-000616	Les Fines-Lames Ste-Julie Inc.	Case postale 5601
OBNL-000619	Ligue de Touch-Football de Ste-Julie	1895, rue Henri-Becquerel
OBNL-000620	La Maison de l'Entraide Ste-Julie Inc.	100-500, avenue Jules-Choquet
OBNL-000622	Théâtre du Grand Monde	498, rue de la Loire
OBNL-000624	La Clé des champs Sainte-Julie Inc.	Case postale 23
OBNL-000626	La Maison des jeunes de Sainte-Julie	1581, chemin du Fer-à-Cheval
OBNL-000630	Défilé de Noël Sainte-Julie	C.P. 5712
OBNL-000631	Phobies-Zéro	Casier postal 5681
OBNL-000632	Partajoie Sainte-Julie inc.	344, rue Louis-Jolliet
OBNL-000633	L'Envolée, Centre d'action bénévole Ste-Julie	695, montée Sainte-Julie
OBNL-001968	Carrefour familial de Sainte-Julie	93-461, boulevard St-Joseph
OSBL-0100617	Corps de tambours et clairons Les Ambassadeurs de la Montérégie	461, boulevard Saint-Joseph, C.P. 5722
OSBL-0101213	Centre de la culture et du sport de Ste-Julie Inc. et la Régie Intermunicipale du Centre multisports régional et SOPIAR gestion sportive	201, boulevard Armand-Frappier
OSBL-0101294	Jardins communautaires Vincent-Provencher	216, rue David sud
OSBL-0101502	Association des propriétaires de chiens de Ste-Julie	2115, rue Guy-Sanche
OSBL-0101805	Crossfit M Ste-Julie	60-2141, rue Léonard-De Vinci
OSBL-0102484	Radio amateur Sainte-Julie	395, rue Bernadette
OSBL-0102641	Je bouge avec mon doc	1580, chemin du Fer-à-Cheval
OSBL-200285	Pickleball Ste-Julie	1061, rue Desrochers
OSBL-202715	Chevaliers de Colomb conseil 8203	550, boulevard Saint-Joseph
OSBL-203016	Regroupement de parents du quartier (patinoire citoyenne parc des Tuileries)	1580, chemin du Fer-à-Cheval
OSBL-203017	Regroupement de parents du quartier (patinoire citoyenne entre les rues de Rome et de Vienne)	1580, chemin du Fer-à-Cheval
OSBL-203018	Regroupement de parents du quartier (patinoire citoyenne, rue de Marseille)	1580, chemin du Fer-à-Cheval
OSBL-203103	Ligue de balle molle femme Sainte-Julie inc.	2010, rue Honoré-Mercier
OSBL-203181	Groupe Amical de Sainte-Julie	217-1470, Roberval
OSBL-203224	Club de Pétanque	1888, Maurice-Duplessis

DE transmettre une copie de cette résolution à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-234

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 8 avril 2022 au 5 mai 2022 :

Liste F-2022-09	Chèques à ratifier	727 249,69 \$
Liste F-2022-10	Comptes à payer	1 645 688,45 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 8 avril 2022 au 5 mai 2022 apparaissant sur les listes F-2022-09 et F-2022-10;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-235

FINANCEMENT PAR OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 049 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 049 000 \$ qui sera réalisé le 10 juin 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1009	577 567 \$
1016	367 200 \$
1045	602 286 \$
1080	651 800 \$
1081	224 500 \$
1086	27 100 \$
1091	148 600 \$
1099	61 600 \$
1118	56 400 \$
1162	31 400 \$
1163	1 700 \$
1172	228 600 \$
1176	555 800 \$
1189	4 570 \$
1208	79 449 \$
1219	48 552 \$
1221	75 359 \$
1242	70 198 \$
1243	102 648 \$
1244	14 100 \$

1245	15 658 \$
1253	1 736 860 \$
1267	347 781 \$
1268	19 272 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1009, 1045, 1081, 1086, 1091, 1162, 1163, 1172, 1176, 1189, 1208, 1219, 1221, 1242, 1243, 1244, 1245, 1253, 1267 et 1268, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie aura le 20 juin 2022, un emprunt au montant de 3 348 000 \$, sur un emprunt original de 6 153 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1009, 1016, 1045, 1080, 1081, 1086, 1091, 1099, 1118, 1162, 1163, 1172 et 1176;

ATTENDU QU'en date du 10 juin 2022, cet emprunt n'aura pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 10 juin 2022 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 juin 2022;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 juin et le 10 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Patriotes
1071, DE MONTARVILLE
BOUCHERVILLE (QUÉBEC) J4B 6R2

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Sainte-Julie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1009, 1045, 1081, 1086, 1091, 1162, 1163, 1172, 1176, 1189, 1208, 1219, 1221, 1242, 1243, 1244, 1245, 1253, 1267 et 1268 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 juin 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-236

MANDAT – CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – REGROUPEMENT D'ACHATS 2022-8065-50 – IMPRIMANTES ET APPAREILS MULTIFONCTIONS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie avait adhéré, par la résolution 21-120 adoptée le 9 mars 2021, au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour les équipements multifonctions;

ATTENDU QU'en raison de problèmes rencontrés dans l'appel d'offres, le CAG a mis fin au processus à l'automne 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une nouvelle proposition du CAG de procéder en son nom et au nom des organisations publiques intéressées, au lancement d'un appel d'offres pour un achat regroupé d'imprimantes et d'appareils multifonctions;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé afin de se procurer les équipements multifonctions dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le CAG;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par le CAG pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2025;

QUE la Ville confie au CAG le mandat d'acquérir, pour son compte, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale (1^{er} alinéa de l'article 4 ainsi que le paragraphe 1^o du 1^{er} alinéa de l'article 5 de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales*, RLRQ, chapitre C-7.01);

QUE la Ville de Sainte-Julie déclare avoir déterminé ses besoins, avoir fait une estimation réelle de ceux-ci, notamment quant à la quantité de biens à obtenir ou quant à l'étendue de la prestation de services à requérir, et déclare les avoir communiqués au CAG, dans l'objectif d'assurer que ce projet d'acquisition gouvernementale y réponde;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, selon le cas, à s'approvisionner auprès du fournisseur, à requérir les services du prestataire de services retenu pour l'exécution du contrat, et ce, conformément aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, lorsque les documents d'appel d'offres prévoient la conclusion d'un contrat à commandes ou d'un contrat à exécution sur demande avec,

selon le cas, plusieurs fournisseurs, prestataires de services, à l'obligation mentionnée au paragraphe précédent auprès de tous les fournisseurs, prestataires de services retenus;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à ne pas, simultanément, adhérer à plus d'un regroupement pour satisfaire le même besoin;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à ne pas procéder hors regroupement, selon le cas, pour l'acquisition de biens ou l'exécution de services qui font l'objet du contrat;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, dans le cas d'un contrat d'approvisionnement, à ce que les biens faisant l'objet du présent projet d'acquisition ne soient pas destinés à être vendus ou revendus dans le commerce et qu'ils ne servent pas à la production ou à la fourniture des biens ou de services destinés à la vente ou à la revente dans le commerce;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis au Centre d'acquisitions gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-237

APPROBATION — BUDGET RÉVISÉ 2022 — OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et transmis à la Ville de Sainte-Julie le budget 2022, révisé au 25 mars 2022, de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver le budget 2022, révisé au 25 mars 2022, de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville;

DE transmettre une copie de cette résolution à l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville ainsi qu'à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-238

ADJUDICATION – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL – PROJET R-1174-1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux d'agrandissement du garage municipal;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 avril 2022 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro R-1174-1 concernant les travaux d'agrandissement du garage municipal au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction R.D.J. Inc., située au 5244, boulevard Cousineau, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3K8, pour un montant total de 2 548 369,14 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 13 avril 2022;

D'affecter un montant de 405 073,50 \$ de la réserve pour immobilisation afin de pouvoir compléter la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-239

PROVISION – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL – PROJET R-1174-1

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1174-1 concernant les travaux d'agrandissement du garage municipal de Sainte-Julie, à l'entreprise Construction R.D.J. Inc. pour un montant de 2 548 369,14 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 254 836,91 \$, portant la dépense autorisée à 2 803 206,05 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général ou de la directrice générale adjointe avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général ou la directrice générale adjointe informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-240

ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE POUR SURVEILLANCE – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL – PROJET R-1174-1

ATTENDU QU'une demande de prix de gré à gré a été effectuée pour des services professionnels d'architecture pour effectuer la surveillance de chantier et l'administration du contrat concernant les travaux d'agrandissement du garage municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat de services professionnels d'architecture pour la surveillance et l'administration du contrat R-1174-1 relatif aux travaux d'agrandissement du garage municipal, à l'entreprise Artesa Inc., située au 9140, boulevard Leduc, bureau 200, Brossard (Québec) J4Z 3T9, pour un montant de 27 500 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 13 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-241

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES – PROJET SI-22-215, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la réalisation de travaux de réfection de pistes cyclopédestres;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 avril 2022 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro SI-22-215, lot 1 relatif à des travaux de réfection de pistes cyclopédestres au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Jonda inc., située au 255, montée Calixa-Lavallée, Verchères (Québec) J0L 2R0, pour un montant total de 114 975 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 13 avril 2022;

D'affecter un montant de 83 317,03 \$ de l'excédent affecté pavage afin de financer une partie de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-242

PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES – PROJET SI-22-215, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-22-215, lot 1 relatif à des travaux de réfection de pistes cyclopédestres à l'entreprise Excavation Jonda inc. pour un montant de 114 975 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 5 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 5 748,75 \$, portant la dépense autorisée à 120 723,75 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général ou de la directrice générale adjointe avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général ou la directrice générale adjointe informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-243

ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS – PROJET SI-22-220, LOT 1

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services professionnels pour la préparation de plans et devis concernant les travaux d'aménagement du parc Desrochers;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 25 avril 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat numéro SI-22-220, lot 1 concernant des services professionnels pour la préparation de plans et devis relatifs aux travaux d'aménagement du parc Desrochers au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise INDUKTION Groupe Conseil inc., située au 8090, boulevard Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1K 1A1, pour un montant total de 85 656,38 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 13 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-244

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS – PROJET SI-22-220, LOT 1

ATTENDU l'attribution du contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis concernant les travaux d'aménagement du parc Desrochers à l'entreprise INDUKTION Groupe Conseil inc. pour une somme de 85 656,38 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation du mandat, des dépenses imprévues au bordereau de prix pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des imprévus, représentant une somme de 8 565,64 \$, portant la dépense totale autorisée à 94 222,02 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-245

ATTRIBUTION – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU TALUS DE LA RIVIÈRE DU TRÉSOR – PROJET SI-22-217

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour les travaux de reconstruction du talus de la Rivière du Trésor;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat SI-22-217 concernant les travaux de reconstruction du talus de la Rivière du Trésor, à l'entreprise Béton Laurier Inc., située au 251, rue de la Station, Laurier Station (Québec) G0S 1N0, pour un montant de 28 887,47 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 2 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-246

PROVISION – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU TALUS DE LA RIVIÈRE DU TRÉSOR – PROJET SI-22-217

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-22-217 concernant les travaux de reconstruction du talus de la Rivière du Trésor, à l'entreprise Béton Laurier Inc. pour un montant de 28 887,47 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 2 888,75 \$, portant la dépense autorisée à 31 776,22 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général ou de la directrice générale adjointe avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général ou la directrice générale adjointe informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-247

ATTRIBUTION DE CONTRAT – ENLÈVEMENT MANUEL DES PLANTES AQUATIQUES NUISIBLES ET DES PLANTES ENVAHISSANTES DES PLANS D'EAU POUR L'ANNÉE 2022 – PROJET SI-22-221

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'enlèvement manuel des plantes aquatiques nuisibles et des plantes envahissantes au lac des Cygnes, au lac des Outardes ainsi qu'au lac Armand-Frappier;

ATTENDU QU'un avis d'intention a été publié sur le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec le 29 mars 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat numéro SI-22-221 concernant l'enlèvement des plantes aquatiques nuisibles et des plantes envahissantes au lac des Cygnes, au lac des Outardes ainsi qu'au lac Armand-Frappier à l'entreprise BioService Montréal Inc., située au 3455, rue Isabelle – Local K, Brossard (Québec) J4Y 2R2, pour un montant de 35 596,26 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 7 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-248

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS – PROJET R-1277, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 avril 2022 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro R-1277, lot 1 concernant des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Services Infraspéc inc., située au 4585, boulevard Lite, Laval (Québec) H7C 0B8, pour un montant total de 492 409,18 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 13 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-249

PROVISION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS – PROJET R-1277, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1277, lot 1 concernant des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets, à l'entreprise Services Infraspéc inc. pour un montant de 492 409,18 \$ toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 16 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 78 785,47 \$, portant la dépense autorisée à 571 194,65 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général ou de la directrice générale adjointe avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général ou la directrice générale adjointe informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-250

ADOPTION – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite procéder à la mise à jour de sa Politique de soutien aux organismes;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a développé cette politique dans le but de mettre en place les outils nécessaires à la dynamisation du milieu;

ATTENDU QUE cette nouvelle politique permettra l'émergence d'initiatives citoyennes en matière de loisir, de culture et de vie communautaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'adopter la Politique de soutien aux organismes de la Ville de Sainte-Julie ainsi que ses annexes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-251

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements sportifs d'envergure de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 mai 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements sportifs d'envergure :

NOM	ÉVÉNEMENT	MONTANT
Maya Alejandro	Championnats STAR/Michel-Proulx (patinage artistique)	150 \$
Alexandre Migner	Collégial-universitaire #1 (patinage de vitesse)	150 \$
Alexandre Migner	Championnat canadien junior (patinage de vitesse)	300 \$
Alexandre Migner	Championnats mondiaux junior (patinage de vitesse)	500 \$
Coralie Beauregard	Championnat canadien de ringuette 2022	300 \$
Séléna Benoit	Championnat canadien de ringuette 2022	300 \$
Évie Croteau	Championnat canadien de ringuette 2022	300 \$
Justine Remington	Championnat canadien de ringuette 2022	300 \$
Maxim Scully	Championnat canadien de ringuette 2022	300 \$
Léa Simard	Championnat canadien de ringuette 2022	300 \$
TOTAL :		2 900 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-252

ENGAGEMENT – CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX MÉNAGES SANS LOGIS ET AUX MUNICIPALITÉS CONNAISSANT UNE PÉNURIE DE LOGEMENTS LOCATIFS

ATTENDU QU'une importante crise du logement subsiste actuellement sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, causant une pénurie de logements abordables;

ATTENDU l'urgence et la nécessité d'agir rapidement afin de répondre aux besoins et d'offrir des logements abordables à la population de la région;

ATTENDU le Programme de subvention d'urgence de supplément au loyer offert par la Société d'habitation du Québec qui est mis en œuvre par l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

DE permettre à l'Office municipal d'habitation (OMH) de Marguerite-d'Youville de procéder à l'octroi d'unités dans le cadre du Programme de subvention d'urgence supplément au loyer, et ce, pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2022;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à défrayer 10 % des coûts de subvention et de gestion du Programme de subvention d'urgence supplément au loyer;

QUE la Ville de Sainte-Julie désigne le maire, M. Mario Lemay et le directeur du Service de l'urbanisme, M. Pierre-Luc Blanchard, comme personnes dûment autorisées à représenter la Ville pour signer toute entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville et la Ville de Sainte-Julie, visant à donner plein effet à la présente résolution;

DE transmettre copie de la présente résolution à l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville ainsi qu'à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-253

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (REPLACEMENT DE PLASTIQUE PYLÔNE) – 106-310, RUE DE MURANO (ÉCOCUISINE DESIGN) – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage (remplacement de plastique pylône), préparés par la compagnie Enseignes décor design et datés du 4 janvier 2022, pour l'établissement « ÉcoCuisine Design » situé au local 106 du 310, rue de Murano (bâtiment C du site de Devimco), et ce, conformément à la résolution 510.3.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 avril 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-254

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET CONSTRUCTION ACCESSOIRE – 47, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager et construction accessoire (piscine creusée), préparés par la compagnie Martel paysagiste et datés du 21 octobre 2021, pour la propriété située au 47, rue du Vert-Bois, et ce, conformément à la résolution 510.4.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 avril 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-255

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE –
99, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, LOCAL 4 (LA FÉE DES LAINES) – ZONE C-146**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage déposés en date du 6 avril 2022, pour le nouvel établissement « La fée des Laines », qui sera situé au 99, boulevard des Hauts-Bois, local 4, et ce, conformément à la résolution 510.5.22 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 20 avril 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-256

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT COMPRENANT
L’AJOUT D’UN ÉTAGE – 29, RUE DU BOIS-FRANC – ZONE H-125**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’agrandissement comprenant l’ajout d’un second étage, préparés par la compagnie Sophie Poulin-Brière, designer, datés du 1^{er} avril 2022, pour la propriété située au 29, rue du Bois-Franc, et ce, conformément à la résolution 510.6.22 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 20 avril 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-257

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AJOUT DE BÂTIMENT ACCESSOIRE
(SERRE) – 1724, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302**

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept pour l’ajout d’un bâtiment accessoire (serre), préparés par Louis B. de l’Association générale des étudiants en génie de l’Université de Sherbrooke, datés du 2 mars 2021, pour la propriété située au 1724, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 510.8.22 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 20 avril 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-258

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PROJET VILAMO (BOUCLE D) – ZONE A-806

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager de la boucle D, faisant partie du projet domiciliaire Vilamo, selon les documents soumis par le promoteur du projet Béacité, et ce, conformément à la résolution 510.7.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 avril 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-259

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 953-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 953 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS AFIN D'Y AJOUTER DE NOUVELLES INTERDICTIONS

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le *Règlement 953-3 modifiant le Règlement 953 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections afin d'y ajouter de nouvelles interdictions* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 953-3 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

22-260

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1149-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1149-18 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1149-18 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

22-261

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1282 VISANT L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LE REMPLACEMENT DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE RÉSIDENTIELS AU MAZOUT

Avis de motion est donné par Mme Josée Marc-Aurèle que le *Règlement 1282 visant l'instauration d'un programme de subvention pour favoriser le remplacement de systèmes de chauffage résidentiels au mazout* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1282 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

22-262

ADOPTION – RÈGLEMENT 922-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 922 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS AFIN D'Y INTERDIRE OU D'Y PERMETTRE LA CIRCULATION SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, LE BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER ET D'AUTRES RUES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 922 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* afin d'y interdire ou d'y permettre la circulation sur le chemin du Fer-à-Cheval, le boulevard Armand-Frappier et d'autres rues;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 12 avril 2022, sous le numéro 22-195;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 922-5 modifiant le règlement 922 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils afin d'y interdire ou d'y permettre la circulation sur le chemin du Fer-à-Cheval, le boulevard Armand-Frappier et d'autres rues*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-263

ADOPTION – RÈGLEMENT 1235-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1235 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS AFIN D'Y PRÉVOIR DE NOUVELLES MODALITÉS ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1235 établissant un programme d'aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus* afin d'y prévoir de nouvelles modalités et conditions d'admissibilité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 12 avril 2022, sous le numéro 22-204 ;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1235-1 modifiant le règlement 1235 établissant un programme d'aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus afin d'y prévoir de nouvelles modalités et conditions d'admissibilité.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-264

ADOPTION – RÈGLEMENT 1278 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS D'ACHAT DE VÉHICULES SPÉCIALISÉS ET LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 685 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 685 000 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à l'achat de deux véhicules spécialisés;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces véhicules et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 12 avril 2022, sous le numéro 22-205;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1278 autorisant le paiement des coûts d'achat de véhicules spécialisés et les frais contingents pour un montant de 1 685 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 685 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-265

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-108 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE RETIRER L'USAGE « 2130 – INDUSTRIE DU CANNABIS » DE LA SOUS-CLASSE I407 AFIN QUE CET USAGE SOIT DORÉNAVANT PROHIBÉ DANS TOUTES LES ZONES INDUSTRIELLES OÙ LA CLASSE D'USAGE « I4 INDUSTRIE LÉGÈRE » EST AUTORISÉE; DE PROHIBER L'USAGE « 8137 – PRODUCTION DU CANNABIS » DANS TOUTES LES ZONES AGRICOLES DU TERRITOIRE DE LA VILLE, SAUF DANS LES ZONES 701 ET 801; DE N'AUTORISER L'USAGE « 2130 – INDUSTRIE DU CANNABIS » QUE DANS LES ZONES 701 ET 801 COMME USAGE ACCESSOIRE À L'USAGE PRINCIPAL « 8137 – PRODUCTION DU CANNABIS »; ET DE PRESCRIRE DES MARGES DE REcul AVANT, LATÉRALES ET ARRIÈRE MINIMALES DE 33 MÈTRES POUR TOUT BÂTIMENT DE CULTURE, D'ENTREPOSAGE OU DE TRANSFORMATION DU CANNABIS DANS LES ZONES 701 ET 801

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les dispositions relatives à la production du cannabis prévues aux chapitres 3 et 6 ainsi que plusieurs grilles des usages et des normes du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022, sous le numéro 22-046;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2022, sous le numéro 22-132;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite, en remplacement de la tenue d'une assemblée publique de consultation, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021 et cette consultation écrite s'est tenue du 16 au 30 mars 2022;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 12 avril 2022, sous le numéro 22-206;

ATTENDU QUE ce règlement a fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire annoncée par avis public le 26 avril 2022;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'adopter le Règlement 1101-108 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de retirer l'usage « 2130 – Industrie du cannabis » de la sous-classe I407 afin que cet usage soit dorénavant prohibé dans toutes les zones industrielles où la classe d'usage « Industrie légère » est autorisée; de prohiber l'usage « 8137 – production du cannabis » dans toutes les zones agricoles du territoire de la ville, sauf dans les zones 701 et 801; de n'autoriser l'usage « 2130 – industrie du cannabis » que dans les zones 701 et 801 comme usage accessoire à l'usage principal « 8137 – production du cannabis »; et de prescrire des marges de recul avant, latérales et arrière minimales de 33 mètres pour tout bâtiment de culture, d'entreposage ou de transformation du cannabis dans les zones 701 et 801;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-266

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-110 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022 sous le numéro 22-200;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 9 mai 2022, à 18 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'adopter le *second projet de règlement 1101-110 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)*;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-267

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-111 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 À DES FINS DE CONCORDANCE AU DÉCRET 662-2021, MODIFIANT LE RÈGLEMENT S-3.1.02 SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a adopté le décret 662-2021 modifiant le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, lequel est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* à des fins de concordance au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022, sous le numéro 22-197;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 9 mai 2022, à 18 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire, les modifications apportées étant obligatoires en vertu du décret précité;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement adopté le 12 avril 2022 aurait dû être un projet de règlement et qu'il n'y a pas lieu d'adopter un second projet de règlement;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1101-111 modifiant le Règlement de zonage 1101 à des fins de concordances au décret 662-2021, modifiant le Règlement S-3.1.02 sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-268

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-112 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER L'USAGE « TERRAIN DE PRATIQUE DE GOLF INTÉRIEUR (SIMULATEUR DE GOLF) » À LA CLASSIFICATION DES USAGES ET DE L'AUTORISER, DE FAÇON SPÉCIFIQUE, DANS LES ZONES C-151 ET C-258

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter une note spécifique aux grilles des usages et des normes des zones C-151 et C-258 afin d'autoriser l'usage « Terrain de pratique de golf intérieur (Simulateur de golf) » et de créer un usage de « simulateur de golf intérieur » dans la classification des usages dans la sous-classe C-606 « Commerces de divertissement »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022 sous le numéro 22-198;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 9 mai 2022, à 18 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'adopter le *second projet de règlement 1101-112 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter l'usage « Terrain de pratique de golf intérieur (simulateur de golf) » à la classification des usages et de l'autoriser, de façon spécifique, dans les zones C-151 et C-258*;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-269

ADOPTION – RÈGLEMENT 1102-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES CONSTRUCTIONS À USAGE RÉSIDENTIEL CONTRE LES GAZ SOUTERRAINS

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de construction 1102* dans le but d'ajouter des dispositions relatives à la protection des constructions à usage résidentiel contre les gaz souterrains;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022, sous le numéro 22-199;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 9 mai 2022, à 18 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1102-8 modifiant le Règlement de construction 1102 afin d'ajouter des dispositions relatives à la protection des constructions à usage résidentiel contre les gaz souterrains*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-270

ADOPTION – RÈGLEMENT 1104-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 À DES FINS DE CONCORDANCE AU PROJET DE RÈGLEMENT 1101-110 MODIFIANT DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET AFIN D'APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement sur les permis et certificats 1104* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement, le tout à des fins de concordance au règlement 1101-110;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022, sous le numéro 22-200;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1104-08 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 à des fins de concordance au projet de règlement 1101-110 modifiant divers articles du Règlement de zonage et afin d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-271

ADOPTION – RÈGLEMENT 1104-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 À DES FINS DE CONCORDANCE AU DÉCRET 662-2021, MODIFIANT LE RÈGLEMENT S-3.1.02, R.1 SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a adopté le décret 662-2021 modifiant le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, lequel est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement sur les permis et certificats 1104* à des fins de concordance au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022, sous le numéro 22-201;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1104-09 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 à des fins de concordance au décret 662-2021, modifiant le Règlement S-3.1.02, R.1 sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-272

ADOPTION – RÈGLEMENT 1108-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 À DES FINS DE CONCORDANCE AU PROJET DE RÈGLEMENT 1101-110 MODIFIANT DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET AFIN D'APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* à des fins de concordance au projet de règlement 1101-110 modifiant divers articles du règlement de zonage et afin d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022, sous le numéro 22-202;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 9 mai 2022, à 18 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1108-18 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 à des fins de concordance au projet de règlement 1101-110 modifiant divers articles du Règlement de zonage et afin d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-273

ADOPTION – RÈGLEMENT 1108-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER, À LA LISTE DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT DE L'ANNEXE B.1, DES BÂTIMENTS SUPPLÉMENTAIRES AINSI QUE DES CROIX DE CHEMIN

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin d'ajouter, à la liste des bâtiments d'intérêt de l'annexe B.1, des bâtiments supplémentaires ainsi que des croix de chemin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022, sous le numéro 22-203;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 9 mai 2022, à 18 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1108-19 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'ajouter, à la liste des bâtiments d'intérêt de l'annexe B.1, des bâtiments supplémentaires ainsi que des croix de chemin*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointes à la présente.

Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Alain Arcand	Syndiqué	Journalier bâtiments surnuméraire	2 mai 2022
Audrey-Ann Jussaume	Syndiqué	Agente service à la clientèle surnuméraire	25 avril 2022
Emile Lafrance	Syndiqué	Mécanicien surnuméraire	31 mai 2022
Malayka Medjoub	Syndiqué	Commis à la bibliothèque surnuméraire	27 avril 2022
Maxime Giguère	Syndiqué	Journalier surnuméraire	16 mai 2022

Michael Lauzon	Syndiqué	Journalier surnuméraire	9 mai 2022
Nicholas Bordeleau	Syndiqué	Journalier égout et aqueduc surnuméraire	9 mai 2022
Service des infrastructures et gestion des actifs			
Alexandre Murray	Étudiant	Préposé	29 juin 2022
Antoine Martel	Étudiant	Préposé	6 juin 2022
Cédric Véronneau	Étudiant	Préposé	30 mai 2022
Étienne Veuilleux	Étudiant	Préposé	6 juin 2022
Ève Panneton-Fortin	Étudiant	Préposée	24 mai 2022
Félix Beauchamp	Étudiant	Préposé	2 juin 2022
Jean-Philippe Desautels	Étudiant	Préposé	30 mai 2022
Marc-Antoine Nadeau	Étudiant	Préposé	19 mai 2022
Marianne Blais	Étudiant	Préposée	6 juin 2022
Mathey Brown	Étudiant	Préposé	6 juin 2022
Nolan Saucier	Étudiant	Préposé	2 mai 2022
Philippe Jodoin	Étudiant	Préposé	30 mai 2022
Samuel Deschatelets	Étudiant	Préposé	27 juin 2022
Service des loisirs			
Alexandra Leblanc	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil et liste de rappel animateur	27 juin 2022
Alexandre Gemme Desrochers	Étudiant	Animateur au Camp oméga	14 juin 2022
Alexandre Lamarche	Étudiant	Animateur au Camp amis	14 juin 2022
Alexane Gervais	Étudiant	Animateur au Camp multiarts	14 juin 2022
Alicia Lavoie	Étudiant	Animatrice au Programme d'accompagnement	14 juin 2022
Amélie Chénier rocha	Étudiant	Animatrice au Programme d'accompagnement	14 juin 2022
Andréane Paradis	Étudiant	Animatrice au Programme d'accompagnement	14 juin 2022
Anna Pelletier	Étudiant	Animatrice au Camp multiarts	14 juin 2022
Anne-Sophie Murray	Étudiant	Animatrice au Programme d'accompagnement	14 juin 2022
Ariane Dubuc	Étudiant	Animatrice au Programme d'accompagnement	14 juin 2022
Audrey Arsenault	Étudiant	Animatrice au Camp amis	14 juin 2022
Audrey Beauchamp	Étudiant	Animatrice au Camp amis	14 juin 2022
Axelle Noël	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Baptiste Pelletier	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Catherine Tanguay	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Delphine Malenfant	Étudiant	Animatrice au Programme d'accompagnement	14 juin 2022
Elizabeth Fortier	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Éloïse Vachon	Étudiant	Animatrice au Camp amis	14 juin 2022
Emeric Guionnet	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil et liste de rappel pour animateur	27 juin 2022
Émile Tremblay	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Frédéric Dubuc	Étudiant	Animateur au Camp cuistot et science	14 juin 2022
Frédéric Gauthier	Étudiant	Animateur au Camp amis	14 juin 2022
Frédérique Gaudet	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Gabrielle Caron	Étudiant	Animatrice au Camp multisports	14 juin 2022
Hugo Lachance	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Hugo Lamarche	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022

Jasmine Leclair	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Jérémy Sirois	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	14 juin 2022
Jérémy St-Pierre	Étudiant	Animateur au Camp amis	14 juin 2022
Julianne Désautels	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Julie Desrochers	Étudiant	Animatrice au Programme d'accompagnement	14 juin 2022
Julie Rodolfo	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Julien Mercier	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Juliette Crépeau	Étudiant	Animatrice au Camp amis	14 juin 2022
Juliette Laurin	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Kelly Beaulé	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Kim St-Arnaud	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Laurence Beaulieu	Étudiant	Animatrice au Programme d'accompagnement	14 juin 2022
Lauryane Chapleau	Étudiant	Animatrice au Programme d'accompagnement	14 juin 2022
Léa Bissonnette	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Liliane Fleser	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Lou-Ann Rocheleau	Étudiant	Animatrice au Camp amis	14 juin 2022
Marie-Claire Thériault	Étudiant	Animatrice au Programme d'accompagnement	14 juin 2022
Mathieu Tétreault	Étudiant	Animateur volant	14 juin 2022
Mathilde Paradis	Étudiant	Animatrice au Programme d'accompagnement	14 juin 2022
Mathis Laroche	Étudiant	Animateur au Camp amis	14 juin 2022
Maya Marcotte	Étudiant	Animatrice au Programme d'accompagnement	14 juin 2022
Mégane Cabana	Étudiant	Animatrice au Camp oméga	14 juin 2022
Mia Proietti	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Nathan Dauphinais	Étudiant	Animateur au Camp amis	14 juin 2022
Nathan Fortin	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Nathaniel Campagna	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil et liste de rappel animateur	27 juin 2022
Nicolas Lavoie	Étudiant	Animateur au Camp multisports	14 juin 2022
Noémie Gagnon	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Océane Auger	Étudiant	Animatrice au Camp amis	14 juin 2022
Océane Marcotte	Étudiant	Animatrice au Programme d'accompagnement	14 juin 2022
Olivier Gaudet	Étudiant	Animateur au Camp amis	14 juin 2022
Philippe Chabot-Martin	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	14 juin 2022
Raphaël Breton	Étudiant	Préposé aux prêts d'embarcations	24 mai 2022
Rosalie Claveau	Étudiant	Animateur volant	14 juin 2022
Rosalie Vézina	Étudiant	Animatrice au Camp tennis	14 juin 2022
Roxane Vachon	Étudiant	Animatrice au Camp cuistot et science	14 juin 2022
Sabrina Beaulieu	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Samuel Beaulieu	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	14 juin 2022

Samuel Duchesne	Étudiant	Animateur au Camp donjon dragon	14 juin 2022
Sarah Smail	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Simon Daoud	Étudiant	Animateur au Camp amis	14 juin 2022
Steffie Léger	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Thomas Paradis	Étudiant	Préposé aux prêts d'embarcations	24 mai 2022
Viviane Decelles	Étudiant	Animatrice au Camp amis	14 juin 2022
Ximena Garcia	Étudiant	Surveillant-animateur au service d'accueil	27 juin 2022
Zacharie Duchesne	Étudiant	Animateur au Camp donjon dragon	14 juin 2022

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 20 AVRIL 2022

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 20 avril 2022 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 9 mai 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 avril 2022, lequel est joint à la présente.

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

13.1 INFORMATIONS DU MAIRE

- **Je bouge avec mon doc!** – M. Lemay invite tous les citoyens à la prochaine édition de la marche Je bouge avec mon doc! qui aura lieu le dimanche 29 mai 2022.
- **Fête au Vieux-Village** – Les Jullievillois.es sont invités à venir rencontrer les commerçants locaux le 4 juin prochain, à l'occasion de la fête au Vieux-Village. Une foule d'activités gratuites seront offertes. Une soirée dansante se tiendra également en soirée. Il est possible de consulter le site Internet de la Ville pour plus de détails.
- **Grand défi Pierre Lavoie** – Les citoyens sont invités à participer au « 1 000 000 km ensemble » du Grand défi Pierre Lavoie et à bouger afin de faire monter le compteur. Cet événement aura lieu les 9, 10 et 11 juin prochains. Il sera également possible d'encourager les cyclistes de La Boucle qui seront de passage sur le territoire le samedi 11 juin 2022. Tous les détails sont disponibles sur le site Internet de la Ville.
- **Concours LES PLUMES D'EXCELLENCE** – La Ville de Sainte-Julie est fière d'être finaliste au concours Les plumes d'excellence de l'Association des communicateurs municipaux du Québec pour son projet « En lisant su'l perron », réalisé en collaboration par le Service des communications et relations avec les citoyens et la bibliothèque municipale de la Ville de Sainte-Julie. Le projet vise à susciter un intérêt pour la lecture et la littérature chez les personnes âgées et à combattre l'isolement.

-
- **Aéroport de Saint-Hubert** – M. Lemay remercie les citoyens pour leur grande participation à la consultation publique en ligne, car un total d'environ 800 commentaires ont été recueillis. Un mémoire, incluant les commentaires recueillis, sera déposé au mois de mai par les villes de Sainte-Julie, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand. M. Lemay félicite également tous les membres citoyens bénévoles qui siègent sur le comité et qui font profiter de leur grande expertise dans le domaine puisqu'ils ont travaillé fort à proposer des solutions constructives. Il tient à souligner que l'objectif de la démarche n'est pas d'arrêter le développement de l'aéroport, mais de s'assurer que les activités futures ne nuisent pas à la quiétude des citoyens.
 - **Aide financière aux entreprises** – M. Lemay mentionne que la MRC a été proactive durant la pandémie et a octroyé de nombreuses aides financières aux commerces locaux du territoire qui ont souffert des mesures sanitaires imposées. Un total de 6 202 000 \$ a été distribué parmi 115 entreprises, dont près de 45 qui proviennent de Sainte-Julie.
 - **Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles** – Le règlement adopté par le gouvernement du Québec prévoit que les propriétaires de piscines installées avant 2010 perdront leurs droits acquis et devront rendre leur piscine conformes aux normes actuelles de sécurité d'ici le 1^{er} juillet 2023. Or, le gouvernement étudie la possibilité de reporter ce délai en septembre 2025. Le conseil municipal étant sensible aux problématiques et au stress engendrés par ses changements, une nouvelle ressource a été embauchée au Service de l'urbanisme dans le but d'apporter tout le support et l'accompagnement nécessaires aux personnes qui en feront la demande. Les citoyens sont invités à communiquer avec le Service de l'urbanisme pour prendre rendez-vous.
 - **Transport en commun** – M. Lemay mentionne qu'il y a eu plusieurs perturbations de services dans les derniers temps chez EXO, principalement en raison du manque de conducteurs d'autobus et que beaucoup de commentaires ont été reçus à cet effet. L'insatisfaction a été rapportée à EXO qui a réagi en faisant appel à deux transporteurs privés pour assurer l'offre de services. Les citoyens sont invités à communiquer avec la Ville ou avec EXO relativement à tout manquement de service afin qu'un suivi serré puisse être effectué.
 - **Collectes résiduelles** – M. Lemay mentionne que le service offert par la compagnie de collecte de recyclage laisse à désirer et que de nombreuses plaintes ont été reçues. Retard dans les collectes, roues de bacs brisées, bacs lancés sur les terrains ou dans la rue, conduite dangereuse, etc. sont des comportements inacceptables et la Ville de Sainte-Julie ne peut les tolérer. La MRC, qui est responsable de la gestion des collectes résiduelles, a été mise au fait et un suivi serré est effectué avec la compagnie afin que le niveau de service atteigne celui attendu. Des pénalités administratives ont également été imposées à la compagnie.
 - **Chiens** – M. Lemay se désolé que des propriétaires de chiens ne respectent toujours pas la réglementation en vigueur ou font preuve de manque de savoir-vivre. Plusieurs chiens de plus de 20 kg ne portent toujours pas de licou ou de harnais ou sont laissés en liberté dans les endroits publics. Plusieurs excréments ont été retrouvés le long des pistes cyclo-pédestres et dans les parcs. Les propriétaires laissent leur chien courir sur les terrains de jeux ainsi que dans les parcs, sans laisse. M. Lemay rappelle que les parcs et les terrains de jeux sont réservés aux humains et qu'un parc à chiens est disponible pour les chiens afin qu'ils puissent être laissés sans laisse. Il termine en avisant les citoyens que des escouades de sécurité seront présentes dans les prochaines semaines et que des contraventions seront dorénavant données dans le but de faire respecter la réglementation provinciale. L'amende minimale est de 500 \$ pour une première offense.
 - **Départ à la retraite du directeur général** – M. Lemay annonce avec émotion que le directeur général de la Ville, M. Pierre Bernardin, a annoncé son départ à la retraite le 1^{er} juillet prochain. M. Lemay ainsi que les conseillers remercient chaleureusement M. Bernardin et lui souhaitent de profiter pleinement de sa retraite bien méritée.

M. Lemay en profite également pour présenter la nouvelle directrice générale, Mme Mélanie Brisson, qui succédera à M. Bernardin, ainsi que le nouveau directeur général adjoint, M. Patrick Quirion, qui occupera cette fonction, en plus de son poste de directeur du Service des finances et trésorier qu'il continuera à occuper.

13.2 INFORMATIONS DES CONSEILLERS

- **Je bouge avec mon doc!** – Mme Poirier invite tous les citoyens à participer à cette belle activité familiale qui se tiendra le 29 mai prochain et profite de sa tribune pour mentionner que l'organisme est toujours à la recherche d'une vingtaine de bénévoles pour l'organisation et la tenue de cet événement. Les personnes intéressées à s'impliquer sont invitées à communiquer avec Mme Poirier par le biais de son adresse courriel de la ville.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

MM Antoine Beauchamp, Olivier St-Arnaud et Gabriel Charpentier

- MM Beauchamp, St-Arnaud et Charpentier souhaitent proposer à la Ville de réaliser un terrain extérieur de parkour, réservé à cette discipline, afin de pouvoir pratiquer leur sport de façon sécuritaire. Ils expliquent que le parkour, ou art du déplacement, est une discipline sportive acrobatique qui consiste à franchir des obstacles urbains ou naturels, par des mouvements rapides et agiles (course à pied, sauts, gestes d'escalade, déplacements en équilibre, etc.) et sans l'aide de matériel. Ils déposent un document en appui de leur demande.

M. Lemay demande qu'une copie du projet soit déposée et mentionne que des vérifications et une analyse seront effectuées et qu'une rencontre sera demandée par le Service des loisirs pour en discuter afin qu'ils puissent tous réfléchir ensemble à la façon de réaliser ce projet. M. Lemay remercie les jeunes et leur mentionne que dans le passé, les suggestions des jeunes ont souvent été réalisées.

M. Gérald Olscamp

- M. Olscamp est mécontent de la nouvelle signalisation sur la place de Chenonceau, visant à interdire le stationnement dans la courbe extérieure du rond-point, durant les jours de semaine et requiert un suivi quant aux développements dans cette affaire. Il mentionne que cette signalisation fait perdre dix-huit places de stationnement.

M. Lemay mentionne que lors de la séance, une interdiction semblable a été adoptée puisque les camions de collectes de matières résiduelles peuvent difficilement passer lorsque des véhicules sont stationnés.

Il est demandé à Mme Brisson de compléter puisqu'elle fait partie du comité de sécurité publique et est très au fait de ce dossier. Cette dernière indique que le sujet a été discuté lors de la dernière réunion du comité et que les suivis seront effectués incessamment. Elle mentionne qu'il a été convenu de maintenir cette recommandation et de continuer d'y interdire le stationnement, dans le but de faciliter les collectes résiduelles, le déneigement, les livraisons ainsi que le passage des véhicules d'urgence. Elle tient à rappeler que le stationnement demeure permis les soirs ainsi que la fin de semaine et que la solution retenue est la plus juste et la moins désavantageuse pour les résidents de cette rue.

- M. Olscamp requiert finalement une rencontre avec le conseiller municipal de son district pour en discuter.

M. Pierre Champagne

- M. Champagne mentionne qu'il a communiqué avec BFL Canada pour l'assurance du Club de pétanque et que la prime annuelle est de 450 \$, sans possibilité de s'assurer mensuellement. Il trouve aberrant qu'il doive payer pour l'année, compte tenu du fait que le club est en activités seulement 4 mois par année.

M. Lemay mentionne que cette assurance couvre aussi les rencontres que le club pourrait tenir en dehors de la saison ou la prise de certaines décisions. D'autre part, le citoyen est invité à effectuer ses recherches pour trouver un assureur moins dispendieux ou qui accepte une assurance mensuelle mais l'assurance offerte par BFL Canada et négociée pour les organismes est fort avantageuse comparativement à celles qui pourraient être offertes par d'autres assureurs.

- M. Champagne demande s'il est possible de s'inscrire aux routes payantes et souhaite connaître le fonctionnement.

M. Lemay l'invite à communiquer avec le Service des loisirs pour en connaître les modalités et les critères d'inscription. Il indique que si les critères sont remplis, le club de pétanque pourra faire partie de la pige 2023 pour l'attribution des routes payantes.

- M. Champagne tient finalement à remercier les employés qui ont travaillé sur le terrain de la pétanque et mentionne que le travail est impeccable.

M. Sébastien Neveu

- M. Neveu demande s'il serait possible d'avoir une entente, comme l'arrondissement de Longueuil, qui prévoit que les frais de l'écocentre sont inclus dans les taxes, évitant ainsi de payer pour aller à l'écocentre.

M. Lemay indique qu'il n'y a aucune gratuité et que cela est inclus à même leurs taxes municipales. Il spécifie que l'écocentre est de la juridiction de la MRC et que le tarif, en plus d'être peu dispendieux, permet d'éviter les abus.

M. Abdelkrim Kolli

- M. Kolli demande s'il serait possible de mettre à jour le règlement concernant le droit d'avoir un minimum de poules, surtout l'été, dans les quartiers résidentiels, comme beaucoup d'autres villes.

M. Lemay mentionne que les poules sont actuellement autorisées en zone agricole et qu'il n'est pas convaincu que cela soit une bonne idée de les permettre en zone résidentielle. Il mentionne qu'actuellement la Ville de Sainte-Julie regarde ce qui se fait dans les villes voisines, ce qui permettra de prendre une décision éclairée, mais que pour l'instant il n'est pas envisagé de les permettre en zone urbaine.

- M. Kolli demande s'il est possible d'avoir un ajout de signalisation d'arrêt sur la rue Décarie, à l'intersection de la rue Brissette, car la circulation automobile commence à être dangereuse pour les enfants du quartier.

M. Lemay remercie le citoyen pour son intervention et mentionne que le tout sera soumis au comité de la sécurité publique pour analyse.

Mme Sylvie Champagne

- Mme Champagne demande à quel moment y aura-t-il des balises tout le long de la vélo-route derrière les maisons de N.-P.-Lapierre. Selon elle, il serait facile de mettre des balises sur les lampadaires. Il en va de la sécurité des usagers de cette vélo-route.

M. Lemay mentionne que la Ville de Sainte-Julie y travaille actuellement et que ce sera bientôt implanté sur l'ensemble des pistes du territoire. Ce projet est travaillé en collaboration avec les services d'urgence pour permettre de bien se repérer. M. Bernardin ajoute que les équipements sont achetés et ont été reçus, il ne reste qu'à les installer.

Mme Mélanie Laroche Riendeau

- Mme Laroche Riendeau souhaite faire part du mauvais service de transport en commun.

M. Lemay répond que sa requête sera portée à la connaissance d'EXO et que le transporteur travaille activement à corriger la situation et à recruter des chauffeurs. Cependant, ce dernier n'échappe pas à la pénurie de main-d'œuvre.

- Mme Laroche Riendeau demande quand sera réparé le feu sonore sur le chemin du Fer-à-Cheval, à l'intersection de la rue Nobel, d'une part et quand sera installé le feu sonore sur le chemin du Fer-à-Cheval, à l'intersection du boulevard des Hauts-Bois, d'autre part.

M. Bernardin indique que les pièces ont été commandées pour permettre de réparer le feu sonore à l'intersection de la rue Nobel, mais qu'elles n'ont pas encore été livrées. L'approvisionnement en pièces est difficile. Quant à l'installation du feu sonore à l'intersection du boulevard des Hauts-Bois, une demande d'aide financière a été soumise et la réponse est attendue avant de procéder à l'ajout.

M. Jean-Philippe Brochu

- M. Brochu demande quand seront installées les balises centrales de 40 km/h sur la rue Lamoureux.

Mme Martin répond qu'un suivi sera effectué avec le Service des infrastructures et gestion des actifs mais que l'installation devrait être faite incessamment puisque la tournée printanière suit son cours.

Mme Carol Anne D-Lafleur

- Mme D-Lafleur demande quand passera le balai de rue sur la rue Lamoureux.

M. Lemay répond que 180 km de rues doivent être balayés et que les artères principales sont balayées en premier, ensuite les rues collectrices et finalement les rues locales. Ce sera bientôt le tour de la rue Lamoureux, il appelle à la patience. Mme Martin ajoute que la collaboration des citoyens est sollicitée pour accélérer le passage du balai. Ainsi, il est demandé de retirer les buts de hockey ainsi que les paniers de basket et d'éviter de stationner des véhicules dans la rue.

Mme Louise Lessard

- Mme Lessard souhaite signaler des bris importants de bordures et de trottoirs sur le segment de la rue du Ponceau jusqu'à la rue Debré.

M. Lemay mentionne que nous n'en savons rien et que ce sera porté à la connaissance du Service des infrastructures et gestion des actifs.

22-274

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 21 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(s) Mario Lemay
Mario Lemay,
Maire

(s) Alexandrine Gemme
Alexandrine Gemme,
Greffière adjointe